

## **Proposition de motion – « Versoix Plages »**

### **Pour l'aménagement d'un parc et d'une plage sur les terrains à l'abandon de la Grève à Port-Choiseul ainsi que l'élaboration d'un concept « Versoix Plages » !**

Le Conseil municipal de la Ville de Versoix, vu l'article 32 de son règlement ;

considérant en général :

- que la plage de Port-Choiseul (120 m), est très fréquentée durant la saison estivale ;
- que la surface du parc de la Grève utilisée actuellement est d'environ 7000 m<sup>2</sup> ;
- que l'intérêt de la population pour l'accès au lac est croissant ;
- que Versoix aime à se définir comme une cité lacustre, tournée vers le Léman ;
- que sur le territoire communal, certaines zones sont peu propices à l'aménagement de nouveaux accès au lac, tandis que d'autres présentent un fort potentiel d'amélioration,

considérant en particulier :

- qu'un parc de plus de 8000 m<sup>2</sup> ainsi que 130 m de rivage se trouvent dans le prolongement direct du parc de la Grève et de la plage de Port-Choiseul, dont ils sont, de fait, partie intégrante et n'en sont séparés que par une palissade ;
- que ces terrains sont aujourd'hui inaccessibles, à l'abandon et progressivement envahis par la végétation (cf. annexe) ;
- qu'ils sont pourtant propriété de l'Etat de Genève et de la Ville de Versoix ;
- qu'un projet d'aménagement a été étudié il y a quelques années sous l'égide de la Direction générale de la nature et du paysage, en concertation avec les différents acteurs concernés (commune, Etat, CNV, FASe, etc.) ;
- qu'une image directrice avec phasage des travaux a été établie en 2015 ;
- que depuis lors, aucune suite ne lui a été donnée,

invite le Conseil administratif

- à relancer et à mener à bien le projet d'aménagement et d'agrandissement du parc de la Grève et de la plage de Port-Choiseul, en étudiant notamment les aspects financiers et juridiques, et à accomplir toute démarche utile à cette fin ;
- à y associer étroitement les différents acteurs concernés de même que le voisinage ;
- à informer régulièrement les commissions compétentes du Conseil municipal de l'avancement du projet et à leur présenter, dans un délai de six mois à compter de l'adoption de la présente proposition de motion, une première synthèse des démarches accomplies et à entreprendre, calendrier à l'appui ;
- à faire de ce projet la pierre angulaire d'un concept « Versoix Plages » à élaborer simultanément, pour coordonner le projet de Port-Choiseul avec une réflexion autour du site de la Bécassine et les projets à l'étude concernant celui des anciens bains.

Annexe :

*Carte SITG (ci-dessous), et photos du terrain jouxtant les actuels parc de la Grève et plage de Port-Choiseul réalisées par les auteurs de la présente proposition de motion, le 9 août 2017 (ci-après).*







